

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, sur convocation adressée le 23 juin, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 20h30, à la salle des fêtes d'Illiers-Combray, sous la présidence de Philippe SCHMIT

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Eric BRULE, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Nathalie CORDERY, Olivier DANIEL, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS-REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Catherine FOURBET, Catherine GALAND, David GALLOU, Sylvie GAREL, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Jean-Luc JULIEN, Martial LOCHON, Patrick MARTIN, Caroline MARTINEZ (suppléante d'Olivier GOGUE), Jocelyne MENAGER, Laurent MENARD (suppléant de Cyril LUCAS), Alexandra MERCIER, Philippe MORELLE, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEREIRA, Sébastien POINTEAU, Sylvia POUPIN, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Bruno SAILLANT, Philippe SCHMIT, Laurent TAILLAND, Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL.

Pouvoirs : de Bertrand CHAPPARD à Olivier BARIETY, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON, Sylvie JEANNE à Jean-Luc GOIRAND, Jérôme MEUNIER à Lydie RENONCET, Aurélie ROZIER à Michelle ELLEAUME

Absents excusés : Philippe FORGE, Antony GODE

Absent : Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 56 Secrétaire de séance : Olivier BARIETY

Nombre de conseillers présents : 47

Nombre de conseillers votants : 53

DELIBERATION N°2026-135 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE

L'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent être dotés d'un règlement intérieur.

Ce document a été présenté en Conférence des Maires pour avis le 15 juin 2026. La Conférence des Maires a émis un avis favorable.

Il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur le règlement intérieur de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Règlement intérieur de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche
- **DIT** qu'en application de l'article L.2131-2 du CGCT, le règlement intérieur ainsi que la délibération seront transmis au représentant de l'Etat

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Olivier BARIETY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026